



# FO

Alimentation  
Agriculture  
Pêche & Forêt

## ELECTIONS des REPRÉSENTANTS du PERSONNEL au CNESERAAV SCRUTIN du 14 MARS 2011

Vous exercez vos fonctions dans un établissement public de l'enseignement supérieur agricole. Vous êtes FONCTIONNAIRE titulaire ou stagiaire, personnels détachés ou mis à disposition ou encore agent CONTRACTUEL en CDD ou en CDI pour une durée minimale supérieure à dix mois, **alors vous êtes concerné(e)s.**

### Qu'est-ce que le CNESERAAV ?

Le **Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire** est consulté sur les questions relatives aux missions des établissements publics et sur la politique proposée par les pouvoirs publics pour assurer la cohésion de ces formations.

Il est saisi pour avis :

- De tout projet de loi ou de décret concernant l'enseignement supérieur agricole.
- De la répartition des moyens, financiers et en personnels attribués à ces établissements pour leurs activités d'enseignement et de recherche, au vu de leurs programmes et compte tenu, le cas échéant, des contrats d'établissements.
- A l'occasion de la procédure d'habilitation de ces établissements à délivrer les diplômes nationaux (licence professionnelle et master).

Il reçoit chaque année un rapport sur l'état de l'enseignement supérieur agricole.

Il comprend quarante-cinq membres.

### En quoi sommes-nous concernés ?

Nous sommes concernés car nos représentants, ceux des personnels et des étudiants sont élus.

Depuis 2006, vos représentants ont traité :

- La fusion des établissements : 6 « grands établissements » résultant de fusions ont acquis le statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP).
- La création d'Agreenium : PRES avec l'INRA, le CIRAD et 4 Ecoles.
- La réforme du cursus de l'enseignement vétérinaire.
- La révision des statuts des enseignants-chercheurs.
- Les projets de textes relatifs à de nouveaux modes de recrutement des étudiants (post-BTS, apprentissage ...)
- La présentation des projets d'établissement.
- La répartition des dotations et moyens des établissements.

Le CNESERAAV doit devenir une instance disciplinaire d'appel pour les enseignants-chercheurs et les étudiants.

**LE 14 MARS, POUR UNE DEFENSE EFFICACE DE VOS DROITS ET DE VOS INTERETS, VOTEZ FO**

**Force Ouvrière – SFOERTA- SNIAE B413– 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP**

Tel : 01 49 55 43 53 - [www.sfoerta.fr](http://www.sfoerta.fr)



**VOUS ETES APPELE(E)S A VOTER LE 14 MARS 2011  
INSCRITS SUR LES LISTES ELECTORALES,  
SYNDIQUES OU NON SYNDIQUES,  
NE LAISSEZ PAS LES AUTRES DECIDER A VOTRE PLACE. VOTEZ FO**

**Ce que vos élus  
FO ont défendu  
depuis 2006**

Au cours de ce mandat, nous avons fait du CNESERAAV une tribune où nous avons systématiquement défendu toutes les questions concernant les AITOS : entre autres, primes des personnels, travail précaire... Et nous avons obtenu l'harmonisation de l'indemnitaire et un groupe de travail sur les agents non titulaires.

Nous avons **dénoncé la stagnation des budgets et le désengagement de l'Etat** qui amplifient la dégradation de nos conditions de travail.

Suite aux fusions,

- Nous avons **dénoncé leur impact sur nos conditions de travail : stress, perte de repères, difficultés dans le dialogue social** et recrutement des agents précaires.
- Nous avons interrogé l'administration sur le système d'appui à l'enseignement technique (Beg-Meil, Florac, Marmilhat), mission qui est apparue dans certains établissements. Suite à notre intervention, l'administration nous a rappelé son attachement à ces missions.

**Que défendront  
les représentants  
des personnels  
FO ?**

**Nous nous engageons à continuer de porter vos questions.**

Le grand chantier du prochain mandat sera centré autour l'application de la loi LRU (Liberté et Responsabilité des Universités) qui donne aux établissements (EPCSCP) la possibilité d'accéder aux RCE (responsabilités et compétences élargies) c'est-à-dire à l'autonomie de gestion des ressources humaines, budgétaires, financières et patrimoniales.

**Nous continuerons à défendre les AITOS, les emplois des fonctionnaires et la déprécarisation ! Nous voulons des postes de titulaires !** Nous dénoncerons les abus du nouveau système de la PFR et continuerons à nous opposer à toute individualisation de la rémunération.

Pour défendre l'égalité de traitement des personnels quelque soit leur établissement d'affectation (EPCSCP ou non), nous nous battons pour le maintien d'une gestion centralisée des carrières et nous nous opposerons à toute décentralisation de la gestion des obligations de service et des rémunérations.



Alimentation  
Agriculture  
Pêche & Forêt

**Les principes qui  
nous guident :**

**FORCE OUVRIERE s'attache à défendre tout à la fois les intérêts collectifs et individuels des personnels quelque soit leur statut et le service public de l'enseignement supérieur et de recherche.**

**FORCE OUVRIERE se bat pour le maintien de l'enseignement supérieur agricole au Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.**

**FORCE OUVRIERE défend la fonction publique qui seule garantit l'égalité d'accès de tous au Service Public.**

**LE 14 MARS, POUR UNE DEFENSE EFFICACE DE VOS DROITS ET DE VOS INTERETS,  
VOTEZ FO**

**Force Ouvrière – SFOERTA- SNIAE B413– 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP**  
Tel : 01 49 55 43 53 - www.sfoerta.fr